

La gestion de la végétation au cœur de Moret-sur-Loing pour améliorer votre cadre de vie

Dans le cadre de la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte qui règlemente depuis janvier 2017 l'entretien et désherbage de la voirie, nous faisons évoluer notre gestion de la végétation spontanée en zone urbaine.

Face à ce changement de réglementation et pour œuvrer dans le cadre du développement durable, la ville de Moret-sur-Loing a décidé de repenser l'entretien de certaines surfaces perméables en les végétalisant.

La végétalisation est une alternative au désherbage, intégrée dans la gestion différenciée de l'entretien de notre cimetière.

La végétalisation par hydromulching consiste à obtenir un strate herbacée pérenne sur des sols pauvres par la mise en place d'une végétation peu poussante (donc nécessitant peu d'entretien), résistante et dense afin de concurrencer et limiter l'installation des espèces indésirables.

Cette réalisation, assurée par l'entreprise PEV, aura lieu à compter du 1er octobre au cimetière.



Pour assurer le bon déroulement de cette opération, il est nécessaire de ne pas marcher (et ne pas se garer) sur les zones végétalisées pendant plusieurs semaines afin de laisser les graminées s'installer.

Les zones seront délimitées ; vous verrez une couleur bleu/vert les premiers jours qui disparaîtra rapidement : c'est un colorant alimentaire qui sert à bien visualiser les zones réalisées. Une fois la végétation poussée, environ 1 mois après, il sera possible de marcher normalement sur ces zones végétalisées.

Les avantages de la végétalisation :

- améliore le cadre de vie et l'esthétique
- respecte les engagements dans la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires
- limite l'apparition d'adventices
- entretien facilité

INFORMATION

Cimetière de Moret-sur-Loing

Mesdames, Messieurs,

A compter du 1^{er} octobre et ce pour une durée d'environ un mois, les zones signalées en rouge sont fermées pour engazonnement sur les carrés B / C / D.

Merci par avance de votre compréhension !

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Didier LIMOGES

Maire de Moret-Loing-et-Orvanne

